

INTITULE

**ACCOMPAGNER LE BENEFICIAIRE DANS LE
DEROULEMENT DE LA DEMARCHE DE VALIDATION
DES ACQUIS**

OBJECTIFS

- L'informer sur la démarche VAE, les mesures et dispositifs qui la construisent,
- Recueillir ses motivations et son engagement dans la démarche,
- L'aider à explorer son expérience et expliciter ses expériences et compétences,
- L'aider à choisir une certification et un valideur adaptés aux caractéristiques du bénéficiaire,
- L'accompagner dans la réalisation des différentes étapes et dossiers en vue de la validation,
- Lui permettre de se préparer à l'entretien avec le jury,
- Envisager les suites possibles de la démarche. .

PRE REQUIS

Aucun - Compréhension de la langue française

PUBLIC CONCERNE

Tout salarié désireux d'entamer une démarche de validation des acquis de l'expérience

**MOYEN
D'ENCADREMENT DE
LA FORMATION**

Consultante spécialisée en matière d'orientation professionnelle, et plus particulièrement en Bilan de compétences et validation des acquis

DUREE

12 heures

LIEU

En entreprise ou en centre

Entretiens individuels (en face à face) avec un accompagnateur désigné pour aider le candidat à :

**MOYENS
PEDAGOGIQUES**

- formaliser son expérience et ses compétences

- constituer son dossier de validation

- s'entraîner à la présentation face au jury

Supports de réflexion personnalisés, référentiels et documentations diverses...

**EFFECTIVITE DE LA
FORMATION**

Emargements

**MODALITES
D'EVALUATION**

Attestation de présence signée du candidat et du (ou des) accompagnateur(s),
Fiche de restitution de l'accompagnement.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

L'action d'accompagnement à la VAE a pour objectif la détermination de la certification la plus pertinente en regard de l'expérience du bénéficiaire concerné, puis, en tenant compte des caractéristiques et des motivations de celui-ci, la mise en œuvre de toutes mesures permettant d'accéder à la présentation de cette expérience devant le certificateur le plus adapté.

Celle-ci ne se substitue jamais à la mesure dite « d'accompagnement » proposée par les certificateurs. Elle vient en préparation, puis en complémentarité du dit « accompagnement ». De même, le prestataire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des décisions des jurys qui restent souverains.

ETAPES	CONTENUS
INFORMATION ET CONSEIL SUR LE CHOIX DE LA VALIDATION	Informations sur le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience. Analyse de l'expérience et détermination des validations possibles en lien avec celle-ci. Identification des motivations
CHOIX DE LA CERTIFICATION ET DU VALIDEUR	Choix d'une certification et d'un valideur parmi les options possibles.
ETUDE DE LA RECEVABILITE	Prise de contact avec le valideur choisi et demande du dossier de recevabilité. Ce valideur envoie un premier dossier (appelé parfois « livret 1 ») qui permettra à celui-ci de vérifier l'adéquation entre l'expérience et la certification visée. Si le valideur considère l'expérience en adéquation avec la certification choisie, il attribue une « recevabilité » qui permet au candidat de poursuivre sa démarche.
REPLISSAGE DU DOSSIER	Le demandeur recevoir un second dossier (appelé parfois « Livret 2 »), qu'il va remplir soit seul, soit avec l'aide d'un « accompagnateur » (valideur). Le prestataire renforce ce dispositif. L'accompagnement de ce dernier ne se substitue pas à celui du valideur, qui reste recommandé.
ACCOMPAGNEMENT T* * au sens de celui proposé par le valideur	« L'accompagnement » au sens de la VAE est une mesure facultative proposée par le valideur, qui permet au candidat d'être assisté sous forme d'entretiens et/ou de prestations collectives pour la réalisation de son dossier. L'aide est surtout méthodologique.
PREPARATION AU PASSAGE DEVANT LE JURY	Le jury, s'il n'est pas une obligation juridique, est aujourd'hui de plus en plus préconisé par les valideurs. Le prestataire prépare aux épreuves techniques (mises en situation professionnelles) et / ou aux jurys.
SUITES DES JURYS	Trois options sont possibles : validation totale, validation partielle, pas de validation.
COMPLEMENTS DE FORMATION	En cas de validations partielles, les suites de formation doivent être envisagées.